

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

Nom de l'initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) : VATEL CAPITAL

Code ISIN Parts A : FR001400KQ02

Code ISIN Parts B : FR001400KQ10

Numéro d'agrément : FCR20240014

Site internet : www.vatelcapital.com

Appelez le + 33 1 40 15 61 77 pour de plus amples informations

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

L'AMF est chargée du contrôle de VATEL CAPITAL en ce qui concerne ce document d'information clés.

VATEL CAPITAL est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP-08000044

et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/07/2024

AVERTISSEMENT

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT
QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Le FCPR VATEL RENDEMENT PME est un Fonds commun de placement à risques régi par les articles L. 214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

Durée de vie du fonds : 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est d'investir, sur une durée de placement recommandée minimum de cinq (5) années, directement et indirectement dans des entreprises, jugées par l'équipe de gestion comme étant, en phase de développement, disposant d'un potentiel de croissance grâce à la mise en œuvre d'innovations de toutes natures et notamment appliquées aux produits, aux processus industriels, au marketing. Le Fonds investira notamment dans les petites et moyennes entreprises axées principalement vers une clientèle entreprise et positionnée sur tous les pans de l'économie.

Les investissements s'effectueront dans le cadre d'opérations de capital développement ou de capital transmission, avec ou sans effet de levier, étant précisé que l'effet de levier sera mis en place, le cas échéant, au niveau des sociétés du portefeuille et non pas au niveau du Fonds. Le Fonds investira généralement dans des titres de capital ou des titres donnant accès au capital susceptibles de générer une liquidité intrinsèque et/ou des revenus récurrents. A cette fin, le Fonds constituera un portefeuille diversifié de participations émises par des petites et moyennes entreprises répondant aux critères d'éligibilité décrits à l'Article 4.1 du Règlement, et qui sont, pour la plupart, des sociétés non cotées et, dans une moindre mesure, des sociétés cotées.

Le Fonds sera investi à hauteur de 50% minimum de ses actifs,

avec un objectif de 55% environ, dans des Actifs Éligibles cotés ou non cotés, répondant aux modalités de calcul du Quota Juridique FCPR et aux critères décrits à l'Article 4.1 du Règlement. La Société de Gestion anticipe que les Actifs Éligibles seraient, de manière générale, constitués à hauteur de minimum 50% de titres donnant accès au capital (principalement des obligations convertibles ou titres équivalents).

Concernant le solde des actifs du Fonds, soit 50% maximum, l'objectif est de favoriser la liquidité du portefeuille en investissant ces actifs dans des Actifs Financiers obligataires ou de trésorerie (obligations corporate simples, OPCVM obligataire et monétaire).

Le Fonds sera investi à hauteur de 50% minimum de ses actifs, avec un objectif de 55% environ, dans des Actifs Éligibles cotés ou non cotés, répondant aux modalités de calcul du Quota Juridique FCPR et aux critères décrits à l'Article 4.1 du Règlement. La Société de Gestion anticipe que les Actifs Éligibles seraient, de manière générale, constitués à hauteur de minimum 50% de titres donnant accès au capital (principalement des obligations convertibles ou titres équivalents).

Concernant le solde des actifs du Fonds, soit 50% maximum, l'objectif est de favoriser la liquidité du portefeuille en investissant ces actifs dans des Actifs Financiers obligataires ou de trésorerie (obligations corporate simples, OPCVM obligataire et monétaire).

Le Fonds pourra investir également dans des obligations d'entreprises à remboursement mensuel émises par la plateforme Vatel Direct. L'allocation cible dans les titres émis par la plateforme Vatel Direct est de 55 % avec un plafond à 60 %. Dans ce cas, sa quote-part pourra être comprise à minima entre 5 % (ou ticket minimum de 100 K€) et 65 % maximum du montant total émis. Il est rappelé que Vatel Direct perçoit une commission payée par l'émetteur du titre obligataire et que le souscripteur du Fonds ne paie donc aucun frais supplémentaire.

En synthèse, le FCPR Vatel Rendement PME a vocation à investir un objectif :

- de 55 % en Obligations Convertibles cotées et non cotées (ratio minimum de 50%), dont 35 % en obligations convertibles non cotées (Vatel Direct) et 20 % en obligations convertibles cotées
- de 20 % en Obligations Simples non cotées (Vatel Direct)
- de 25 % en OPCVM monétaire et obligataire ou obligation corporate.

La poche liquide (OC cotées et OPCVM monétaire, obligataire, obligations corporate) devra toujours représenter à minima 30 % de l'actif net du Fonds.

Dépositaire : ODDO BHF

Informations complémentaires : De plus amples informations sur le FCPR, le règlement, la brochure commerciale et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur : www.vatelcapital.com ou auprès de la société de gestion.

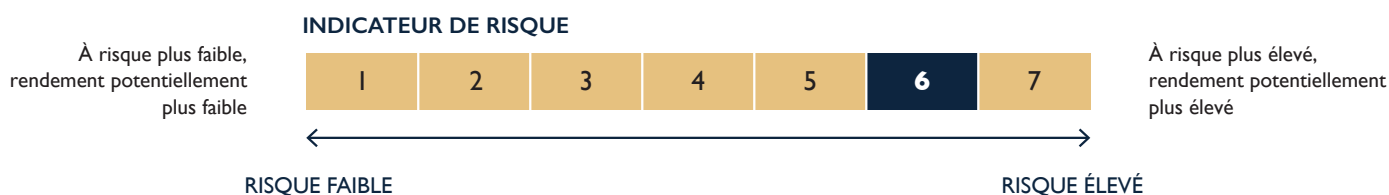
Investisseurs de détail visés : Ce produit est destiné aux investisseurs qui sont à même d'assumer toute perte encourue en raison des fluctuations de valeur des investissements sous-jacents pendant la durée de vie du produit ou à l'échéance de celui-ci.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.

L'horizon d'investissement recommandé est de cinq (5) ans. Les Parts du Fonds ne donneront pas lieu à un blocage et peuvent par conséquent faire l'objet de rachats tout au long de la durée de vie du Fonds.

La Société de Gestion a ainsi défini un dispositif de contrôle de la liquidité du Fonds, basé sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les actifs du Fonds en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Investisseurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être suspendue dans les conditions prévues à l'Article 10.4 du Règlement.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le fonds dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé.

RISQUES NON COMPRIS DANS L'INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE :

Risque de perte en capital : Il existe un risque que l'Investisseur ne soit pas remboursé en tout ou partie du capital investi en cours de vie du FCPR

Risque de liquidité : Les investissements du FCPR seront principalement non cotés. En outre, la faible liquidité des participations peut rendre difficile l'estimation de leurs valeurs.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie est le risque de défaillance d'une contrepartie de marché propre aux actifs financiers sous-jacents du produit financier. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du règlement du Fonds.

Ce FCPR ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Rappel de la durée de placement recommandée et utilisée pour la simulation : 5 ans

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE		Pour un investissement de 10 000 €	1 an	5 ans
Scénario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9860	8878,9 €
	Rendement annuel moyen		-1,4 %	-2,35 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 862 €	9 062,3 €
	Rendement annuel moyen		-1,38 %	-1,95 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		10 045 €	10 221,9 €
	Rendement annuel moyen		0,45 %	0,44 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		10 166	10 858 €
	Rendement annuel moyen		1,66 %	2,77 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an et sur 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Ils ont été construits en fonction des statistiques de performance de produits comparables. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI VATTEL CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI VATTEL CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour la période de détention recommandée. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Pour un investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	480 €	1 200 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4,8 %	3,7 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6% avant déduction des coûts et de 3,10% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'horizon d'investissement recommandé est de six (6) ans. Les rachats sont possibles avant cette échéance tel que visé à l'article 9 du règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

VATEL CAPITAL informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de VATEL CAPITAL au 24 Rue de Clichy - 75009 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.vatelcapital.com

COMPOSITION DES COÛTS		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum : 3%	1 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit mais la personne qui vous le vend peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,80% pour les parts A Frais de gestion administrative, financière, comptable et juridique au bénéfice de la Société de Gestion exprimé en % de la valeur de votre investissement par an.	180 €
Coûts non récurrents		
Frais de constitution et frais de gestion indirects	Coûts liés à la création, à la promotion du Fonds et aux investissements dans d'autres OPC. Frais de constitution : 0,12%	Maximum 12 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions de surperformance	la Société de Gestion percevra des frais variables sous la forme d'une commission de sur performance au-delà d'une progression de 5% annuelle de la valeur liquidative.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute demande d'information relative au FCPR VATEL RENDEMENT PME peut être adressée à la Société de Gestion. De plus, la politique de gestion des conflits d'intérêts est consultable sur demande au siège de la Société de Gestion. Les statuts, le document d'information des investisseurs, le rapport annuel intégrant le rapport de gestion, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande de l'Associé auprès de VATEL CAPITAL - 24, rue de Clichy - 75009 Paris. Classification SFDR : Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), le Fonds est classifié « article 6 » au sens dudit Règlement en ce qu'il ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Dépositaire : ODDO BHF - Commissaire aux Comptes : Mazars

Le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : Vatel Capital 24, rue de Clichy - 75009 Paris, France.

La responsabilité de Vatel Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPR. Ce FCPR est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, le souscripteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le souscripteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de VATEL CAPITAL et ne soit pas satisfait de la réponse de VATEL CAPITAL et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des Marchés Financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02
www.amf-france.org